

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 696 portant expulsion du Territoire de la Côte Française des Somalis.

n° 696

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
13 juillet 1951Numéro JO
n° 8 du 01/08/1951Date du numéro
1 août 1951

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des Strangers à la Côte Française des Somalis, pro- mulgur par arrêté du- 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du Chef du Service de la Sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont expulsés du Territoire de la Côte Française des Somalis les personnes dont les noms suivent : Moussa Haddi, Somali Aber-Awal, Djibril Abokor, né à Argheisa (Somaliland) vers 1933, fils de feu Haddi Farah et de Kadidja Farah. Hassan Barre, Somali Gadabourcy, Hassen Saad, né à Borama (Somaliland) vers 1934, fils de feu Barre Allah et de feu Toulmoun Méad. Abdi Mouhoumed, Somali Aber-Awal, Djibril Abokor rer Omar, né à Guébélé (Somaliland) vers 1934, fils de Mouhoumed Issa et de Alouo Moussa. Saïd Abdillahi, Somali Issak Aber Yonis ref Mohamed rer Dirieh, né à Argheisa (Somaliland) vers 1911, fils des feus Abdillahi Nour et de Fatouma Ali. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N.SADOUL.